

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 MAI 2023

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	29/23/V	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports pour l'exercice 2023	Approuvée
2	30/23/V	Habilitant le Maire à signer la convention et ses avenants relative au financement et à la mise à disposition d'un éducateur sportif avec le Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud (GESLS) pour l'exercice 2023	Approuvée
3	31/23/V	Habilitant le Maire à verser une subvention en faveur de l'association Citoyen Mondorien pour l'exercice 2023	Approuvée
-	-	Amendement déposé par le groupe « Générations Mont-Dore » relatif au versement d'une subvention de 400 000 FCFP en faveur de l'association Citoyen Mondorien	Rejeté
4	32/23/V	Portant approbation du programme d'extension du système de vidéo protection sur les espaces publics (route provinciale n°1 – Tronçon de Boulari à La Coulée)	Approuvée
-	-	Vœu relatif aux travaux du gymnase et du plateau sportif de Plum.	Approuvé

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 05 mai 2023.